

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. MEUNIER à Mme HOUARD et Mme BUREAU à M. DA ROCHA.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

151/2023 – DONATION DE M. CLIQUET

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Dans la suite de l'achat d'un carnet de dessins d'Albert MONGANASTE (inv. 2020.1.1), de sa présentation en commission des acquisitions des Musées de France et de l'article sur la vie et l'œuvre de cet artiste publié dans une revue spécialisée, Monsieur Grégoire CLIQUET (22 820) a souhaité donner cinq œuvres peintes de cet artiste au musée Charles VII de Mehun-sur-Yèvre.

Il s'agit de :

- Deux aquarelles du même format que celles présentées dans le cahier représentant des paysages locaux.
- Trois tableaux, natures mortes sous la forme de bouquets au naturel dans des vases.

Œuvres enregistrées au registre sous les numéros : 2023.6.1 à 5.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « culture, tourisme, manifestations, communication, enseignement artistique » du 23 novembre 2023,

Le Conseil municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Accepte cette donation
- Autorise M. le Maire à proposer ces tableaux, en tant qu'éléments complémentaires aux collections de dessins et de porcelaines, en commission des acquisitions des musées de France.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Décembre / 2023